

*Mairie de Mours
1 bis rue de Nointel
95260 – Mours*

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 095-219504362-20260321-2026_009A-AI

SLOW

*République française
Département du Val d'Oise
Commune de Mours*

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MONSIEUR DENIS DI BENEDETTO, ADJOINT

Le Maire de la commune de Mours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et de quatre Adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Denis DI BENEDETTO, Adjoint,

N°2026/009

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 21 mars 2026, **Monsieur Denis DI BENEDETTO**, élu deuxième Adjoint le 20 mars 2026, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : **Entretien-maintenance, Qualité de vie et Environnement, Cimetière.**

Il exercera les fonctions suivantes :

- Etude, réalisation et suivi des travaux de bâtiments, de voirie et réseaux divers (VRD)
- Suivi de l'entretien des bâtiments communaux
- Etude, réalisation et suivi des opérations de qualité de vie (aménagement des espaces communaux, des voies de circulation douce, des routes, des chemins communaux, des projets de nouvel équipement)
- Suivi des projets de développement durable, pour la gestion des déchets
- Gestion du cimetière
- Gestion des logements communaux

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 095-219504362-20260321-2026_009A-AI

SLOW

- Gestion des consommations des fluides, du matériel et des clés dans les bâtiments communaux.

Article 2 :

Monsieur Olivier LESUEUR, Maire de la Commune de MOURS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, **délégation de signature** à Monsieur Denis DI BENEDETTO pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7 500 €

- la signature des factures attestant du service fait

- la signature des courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision et relevant du domaine de délégation de fonctions visé à l'article précédent

- la signature de tous les documents, courriers et autorisations de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées à l'article 1^{er} ci-dessus

La signature par Monsieur Denis DI BENEDETTO des pièces et des actes précités devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

Article 3 :

Le présent arrêté

- est inscrit au registre des actes de la mairie
- est adressé à : l'intéressé
Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Madame la Trésorière Principale de L'Isle-Adam

Fait à Mours, le 21 mars 2026.

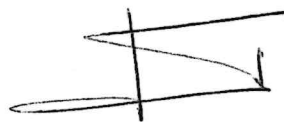
Le Deuxième Adjoint,



Denis DI BENEDETTO



Le Maire,



Olivier LESUEUR